



Délibération 2026.06.05

Nombre de membres		Suffrages
en exercice	présents	exprimés
19	18	19
Votes		
Pour 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Délibération affichée et
exécutoire le :

11/06/26

Le 9 juin 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Sébastien, MAILLET Cécile, BONAMY Christian, MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, MÉTIVIER Christophe, MÉSIER Marie-Christine, PION Bruno, CHAUVEAU Valérie, CHAUVEAU Delphine, CARREL Céline, PERRICHON Julien, TARTIÈRE Steeven.

Pouvoir : RIVIÈRE Fabien à MÉTIVIER Philippe.

Participations 2026 au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

Vu la demande annuelle du service Environnement-Insertion du Conseil Départemental pour la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) ;

Vu le budget primitif 2026 de la commune ;

Considérant qu'il est demandé cette année à la commune les sommes suivantes :

- au titre du FSL : 1 570,36 € (soit 1,66 € par résidence principale – en 2025 : 1 538,82 €) ;
- au titre du FAJD : 84,70 € (soit 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans – en 2025 : 85,40 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à ces deux dispositifs en 2026 à hauteur des montants préconisés par le Département, soit 1 570,36 € pour le FSL et 84,70 € pour le FAJD.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.

Le secrétaire de séance,
FORBEAU Sébastien.

